

Ci-dessous les résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : **CONTRÔLE SANITAIRE**

ADDUCTION CACEM

Exploitant : ODYSSI

Commune : **FORT-DE-FRANCE**



Prélèvement et mesures de terrain effectués pour le compte de l'ARS, par LTA - C. DEMASY le 30 juillet 2019 à 12h15
Installation (Code): UNITE DE DISTRIBUTION FORT DE FRANCE MEDAILLE (000059)
Point de surveillance (Code) : FDF/MEDAILLE OTANKINI ROBINET EXTÉRIEUR (0000000089)
Analyse effectuée : D1

Référence laboratoire : H_E_19.2135.1 [LABORATOIRE TERRITORIAL D'ANALYSES DE MARTINIQUE (9722)]

Prélèvement n° 97200098906

CONCLUSION SANITAIRE

Eau potable au vu des paramètres recherchés, naturellement faiblement minéralisée. Toutefois, la prolifération de microorganismes revivifiables est à investiguer.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
ASPECT (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
COULEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
ODEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
SAVEUR (QUALITATIF)	0	SANS OBJET				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
TEMPÉRATURE DE L'EAU (DOM)	25,8	°C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	7,9	unité pH	6,5	9,0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
CHLORE LIBRE	0,24	mg(Cl ₂)/L				
CHLORE TOTAL	0,27	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,11	NFU		2,0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
PH	8,0	unité pH	6,5	9,0		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	3,8	°f				
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	3,37	°f				
MINÉRALISATION						
CALCIUM	8,7	mg/L				
CONDUCTIVITÉ À 25°C	100	uS/cm	200	1100		
MAGNÉSIUM	2,9	mg/L				
PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES						
AMMONIUM (EN NH ₄)	<0,025	mg/L		0,1		
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES						
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	57	n/mL				
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	198	n/mL				
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1	n/(100mL)		0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1	n/(100mL)				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1	n/(100mL)				0

Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>
Le bilan qualité joint à la facture d'eau sur <http://ars.martinique.sante.fr>

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique

Validé le 17 octobre 2019
Le Directeur de la
Veille et Sécurité Sanitaires
Alain BLATEAU